

Compte-rendu
Réunion du conseil communautaire
Mardi 16 avril 2024 à Montriond

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	BERGER Jean-François, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, FOURNET Bernard, VERNET Josette, LEFANT Myriam, BÉARD Patrick,
<u>St Jean d'Aulps</u> :	VERMANT Rebecca et COTTET Sophie
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

TROMBERT Fabien (Morzine) à MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand)
CHALENÇON William (St Jean d'Aulps) à VERMANT Rebecca (St Jean d'Aulps)
DEGENEVE Alain (Lullin) à VUATTOUX Rémy (Lullin)

Délégués excusés :

TROMBERT Fabien (Morzine), CHALENÇON William (St Jean d'Aulps) et DEGENEVE Alain (Lullin)

Délégués présents sans droit de vote :

CORNIER André (DS Reyvroz) et BOYAT Sylvie (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 10 avril 2024

1- Approbation des PV de séance des réunions du 13 février et 26 mars 2024

Jean-Louis VUAGNOUX fait part d'erreurs dans les excusés du PV du 26 mars. Il est noté que ces erreurs ayant déjà été signalées le PV a été rectifié en conséquence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les PV de séance rectifiés des réunions du 13 février et 26 mars 2024.

2- Vie politique

2.1 Rappel des délégations de la Présidente aux membres du Bureau

Madame La Présidente rappelle ses délégations et celles qu'elle a donné à chaque membre du Bureau :

Présidence

- **Yannick TRABICHET** : présidente en charge du personnel, des finances (dont le transfert de l'eau et de l'assainissement) et de la communication

Vices-présidents

- **Philippe VINET** : 1^{er} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du côté technique du transfert de l'eau et de l'assainissement
- **Christophe MUTILLOD** : 2^{ème} vice-président en charge du développement économique (*ZAE, commerce, stratégie touristique, Portes du Soleil, Espaces Valléens*)
- **Jean-Claude MORAND** : 3^{ème} vice-président en charge de la gestion des déchets et du SPANC
- **Jean-Louis VUAGNOUX** : 4^{ème} vice-président en charge des bâtiments, des équipements et des infrastructures communautaires
- **Gérald LOMBARD** : 5^{ème} vice-président en charge de la petite enfance, du social, de la santé et des solidarités (*Petite enfance, parentalité, social, France Service, MSP,...*)
- **Sophie MUFFAT** : 6^{ème} vice-présidente en charge des transports et des mobilités (*Transports scolaires, mobilité douce dont les voies vertes, transports interurbains, mobilité verticale*)
- **Maryse GREMAT** : 7^{ème} vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine (*Musées, réseau de lecture publique, écoles de musique et Géopark*)
- **Henri-Victor TOURNIER** : 8^{ème} vice-président en charge de l'environnement et de la ruralité (*Espaces naturels : forêts, contrat Haute-Savoie Nature, Natura 2000,...*)
- **Jean-Claude DENNÉ** : 9^{ème} vice-président en charge de GEMAPI et des sentiers

Conseillers délégués

- **Jean-François BERGER** : conseiller délégué en charge de la politique de l'habitat (*Logement social, logements des saisonniers, problématique des lits froids et de la requalification*)
- **Jean-François MUFFAT** : conseiller délégué en charge des offices de tourisme communautaires
- **Jean-François MENOUD** : conseiller délégué en charge de la transition énergétique
- **William CHALENÇON** : conseiller délégué en charge de l'agriculture (*PPT, PAEC, abattoir départemental, ferme intercommunale,...*)

2.2 Présentation de l'état 2022 des indemnités des élus communautaires

La loi dite « Engagement et proximité » impose que les conseillers municipaux et communautaires connaissent le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs différents mandats ou fonctions. Cette mesure adoptée dans un souci de transparence nécessite la présentation, chaque année, devant l'organe délibérant d'un état des indemnités brutes perçus par chaque élu l'année précédente, avant que soit examiné le budget primitif. Pour un conseiller communautaire, cet état vise uniquement les indemnités relatives aux mandats et fonctions que les élus communautaires occupent en qualité de conseiller communautaire et les indemnités qu'il perçoit au titre de son mandat de conseiller municipal, départemental ou régional, n'ont pas à y figurer.

Le tableau ci-dessous récapitule les indemnités versées au titre de l'année 2023.

Nom de l'élu	Fonction	Pourcentage de l'IB	Montant de l'indemnité brute Mensuelle au 01/07/2023	Montant de l'indemnité brute totale – 2023
Fabien TROMBERT	Président de la CCHC	36,00%	1 470,93 €	17 520,72 €
Jean-Claude MORAND	1 ^{er} Vice-président à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
	Vice-président au STOC	11,81%	482,55 €	5 651,34 €
Gérald LOMBARD	2 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
Sophie MUFFAT	3 ^{ème} Vice-présidente à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
Jean-Louis VUAGNOUX	4 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
Aube MARULLAZ	5 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
Yannick TRABICHET	6 ^{ème} Vice-présidente à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
Henri-Victor TOURNIER	7 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
Christophe MUTILLOD	8 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
	2 ^{ème} Vice-président au SIAC	11,52%	470,69 €	5 606,58 €
Jean-Claude DENNÉ	9 ^{ème} Vice-président à la CCHC	13,65%	557,73 €	6 643,26 €
Jean-François MENOUD	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	6,82%	278,66 €	3 319,20 €
Philippe VINET	Conseiller communautaire délégué à la CCHC	6,82%	278,66 €	3 319,20 €

2.3 Fixation des indemnités de fonctions des élus

Il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire mensuelle maximale pour la CCHC est de 7 091,88 € brut/mois. Madame la Présidente propose les indemnités suivantes :

- Indemnités de la Président : 1 368,80 € brut/mois
soit 33,30 % de l'indice brut terminal
- Indemnités des vices-présidents : 546,37 € brut/mois
soit 13,29 % de l'indice brut terminal
- Indemnités des conseillers délégués : 201,42 € brut/mois
soit 4,90 % de l'indice brut terminal

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux des indemnités de fonction selon la proposition de la Présidente.

2.4 Désignation des représentants de la CCHC dans les organismes extérieurs

Suite aux élections, il n'y a pas obligation de revoter l'ensemble des représentants mais seulement les représentants manquants dans certains organismes.

L'élection des représentants dans les syndicats doit normalement se faire selon le principe de l'élection uninominal à trois tours à bulletin secret. A titre dérogatoire, l'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 permet aux organes délibérants des EPCI de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux.

Il est proposé au conseil d'approuver l'élection à main levée des représentants de la CCHC dans les syndicats mixtes dont elle est membre (SIAC, STOC, SM3A, SYANE).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas procéder par scrutin secret pour les nominations des délégués au sein des syndicats mixtes dont la CCHC est membre.

SIAC – délégués au conseil syndical

Le conseil communautaire :

- **désigne** les nouveaux délégués titulaires suivants :
 - Jean-François BERGER (30 voix), en remplacement de Fabien TROMBERT
 - Josette VERNET (30 voix), en remplacement d'Aube MARULLAZ
 - Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER (30 voix) – réélection
- **désigne** les délégués suppléants suivants :
 - Patrick BÉARD (30 voix), en remplacement de Pierre VOIRIN
 - Bernard FOURNET (30 voix), en remplacement de Gilbert DUPIEUX
- **précise** que la CCHC est désormais représentée comme suit :

Titulaire	Jean-François BERGER	Titulaire	Jean-Claude MORAND
Suppléant	William CHALENÇON	Suppléant	Philippe VINET
Titulaire	Gérald LOMBARD	Titulaire	Sophie MUFFAT
Suppléant	Jean-François MUFFAT	Suppléant	Jean-François MENOUD
Titulaire	Jean-Louis VUAGNOUX	Titulaire	Josette VERNET
Suppléant	Maryse GRENAT	Suppléant	Laurent HAUTEVILLE
Titulaire	Yannick TRABICHET	Titulaire	Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
Suppléant	Alain DEGÈNEVE	Suppléant	Bernard FOURNET
Titulaire	Christophe MUTILLOD	Titulaire	Sophie COTTET
Suppléant	Célia BERNAZ	Suppléant	Emmanuel REY
Titulaire	Jean-Claude DENNÉ		
Suppléant	Patrick BEARD		

SIAC – Contrat des Dranses et GEMAPI

Il est rappelé que Jean-Claude DENNÉ est représentant de la CCHC au Bureau du SIAC au titre de GEMAPI.

- ✓ Comité de Rivière : Présidente membre de droit suppléée par Jean-Claude DENNÉ
- ✓ Suivi Dranse du Brevon : Yannick TRABICHET
- ✓ Suivi Dranse de Morzine : Jean-Claude MORAND
- ✓ Commission GEMAPI : Jean-Claude MORAND, Jean-Claude DENNÉ, Yannick TRABICHET et Sophie COTTET

SIAC – Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

La CCHC est représentée au COPIL par 2 délégués : Henri-Victor TOURNIER et Jean-François MENOUD

SIAC - Leader

La CCHC est représentée au COPIL par 1 délégué titulaire et 1 suppléant :

- Titulaire : Sophie COTTET
- Suppléant : Maryse GRENAT

SM3A

La CCHC est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

- Titulaires : Philippe VINET et Mireille MARTEL
- Suppléants : Sophie MUFFAT et Jean-Louis VUAGNOUX

SYANE

La CCHC est représentée par 1 représentant à la commission consultative paritaire : Philippe VINET

STOC

La CCHC est représentée par 3 délégués titulaires.

Le conseil communautaire :

- **désigne** Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER (30 voix), candidate à sa réélection,
- **précise** que la CCHC est désormais représentée comme suit :
 - Jean-Claude MORAND
 - Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
 - Sophie COTTET

Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74)

La CCHC est représentée à l'Assemblée Générale par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Philippe VINET et Elisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER en tant que délégués suppléants à l'AG de l'EPF de la Haute-Savoie.

Les représentants sont donc désormais les suivants :

Titulaire	Yannick TRABICHET
Suppléant	Philippe VINET
Titulaire	Sophie COTTET
Suppléant	Jean-Louis VUAGNOUX
Titulaire	Jean-Claude DENNÉ
Suppléant	Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER
Titulaire	Gérald LOMBARD
Suppléant	Mireille MARTEL

Par ailleurs, la CCHC a 1 représentant au conseil d'administration de l'EPF (1 des 4 titulaires) : Yannick TRABICHET.

La Foncière

La CCHC est représentée à l'Assemblée Générale par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité, les représentants suivants :

- Titulaire : Philippe VINET (en remplacement de Yannick TRABICHET)
Suppléant : Jean-François BERGER (en remplacement de Pierre VOIRIN)
- Titulaire : Jean-Claude DENNÉ
Suppléant : Alain DEGENEVE

Gestionnaires des logements sociaux

Du fait de sa compétence logement, la CCHC est amenée à être présente dans les commissions d'attribution des gestionnaires de logements sociaux.

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les représentants suivants :

- SA Mont-Blanc : Jean-François BERGER
- Léman Habitat : Jean-François BERGER
- Halpades : Jean-François BERGER

Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer

La CCHC est représentée au COPIL du PPT par 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants :

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les représentants suivants :

- Titulaires : Henri-Victor TOURNIER, Michel MUFFAT, Sophie MUFFAT, William CHALENÇON, Jean-François MENOUD, Maryse GRENAT, Jean-Claude MORAND et Josette VERNET
- Suppléants : Mireille MARTEL, Jean-François MUFFAT, Gérald LOMBARD, Yannick TRABICHET, Jean-Louis VUAGNOUX, Christophe MUTILLOD, Sophie COTTET et Patrick BÉARD

COPIL NATURA 2000 du Roc d'Enfer

La Présidente est membre de droit du COPIL et est suppléée par Jean-François MENOUD

EHPAD du Haut-Chablais

La CCHC est représentée au CA par 4 délégués titulaires (*dont le maire de Saint Jean membre de droit*) et 4 délégués suppléants (*dont un conseiller de Saint Jean*)

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les représentants suivants :

- Titulaires : William CHALENÇON (membre de droit), Gérald LOMBARD, Élisabeth ANTHONIOZ et Marie-France VIGNES
- Suppléants : Rebecca VERMANT (membre de droit), Sophie MUFFAT, Myriam LEFANT et Sophie COTTET

Mission Locale du Chablais

La CCHC est représentée par 2 délégués : Jean-Claude DENNÉ et Maryse GREMAT

MSP multisite du Brevon (Politique santé coordonnée des socioprofessionnels du Brevon)

La CCHC est représentée par 1 délégué. Du fait de son changement de délégation, Jean-Claude DENNÉ se désiste de cette représentation.

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, Gérald LOMBARD comme délégué à la MSP multisite du Brevon.

CNAS

La CCHC est représentée par 1 délégué des élus et 1 délégué du personnel.

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les représentants suivants :

- **Représentant des élus : Yannick TRABICHET**
- **Représentant du personnel : Amélie VASSELON**

Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps

Le Comité de Direction est composé de 21 membres : 11 élus ainsi que 10 socioprofessionnels proposés par le directeur.

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les membres du Comité de Direction suivants :

- Élus : Christophe MUTILLOD, Jean-Claude DENNÉ, William CHALENÇON, Sophie MUFFAT, Jean-François MUFFAT, Jean-Claude MORAND, Henri-Victor TOURNIER, Jean-François MENOUD, Laurent HAUTEVILLE, Maryse GREMAT et Élisabeth ANTHONIOZ
- Socio-pro proposés par le directeur : Annick BURNOUD, Samuel BAILLY, Marie-Thé BAUD, Alexis PELÉ, Jean-Marc DUBOIS, Thomas FAUCHEUR, Sophie COTTET, Cyrille GALLAY, Sylvie THIOLLAY et Léo DUTRUEL

Office de Tourisme des Alpes du Léman

Il s'agit d'un OT intercommunautaire (CCHC, CC4R et CCVV). Le Comité de Direction est composé de 21 membres : 11 élus (dont 5 CCHC) ainsi que 10 socioprofessionnels proposés par la directrice.

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les membres du Comité de Direction suivants :

- Élus proposés par la CCHC : Jean-François MUFFAT, Célia BERNAZ, Yannick TRABICHET, Rémy VUATTOUX et Gérald LOMBARD
- Socio-pro proposés par la directrice : Aline CARRON, Sébastien BATUT, Catherine MERMIN, Mathieu THOMAS, Emmanuel DUCROT, Xavier DEJOUX, Boris TOURNE, Roger DESBIOLLES, Christopher DUMAND et Manon BLOT

Association des Portes du Soleil

La CCHC est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants :

- Titulaires : Christophe MUTILLOD et Jean-Claude DENNÉ
- Suppléants : Henri-Victor TOURNIER et Jean-François MUFFAT

Agence Économique du Chablais

La CCHC est représentée par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à l'Assemblée Générale.

Le conseil communautaire désigne, à l'unanimité, les délégués suivants :

- au sein de de l'Assemblée Générale :
 - Titulaires : Christophe MUTILLOD, Yannick TRABICHET et Jean-François BERGER
 - Suppléante : Sophie COTTET
- au sein du Conseil d'Administration : Christophe MUTILLOD

Initiative Chablais

La CCHC est représentée par 1 délégué : Christophe MUTILLOD

CEREMA

La CCHC est représentée par 1 délégué : Philippe VINET

RGD73/74

La CCHC est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant :

- Titulaire : Jean-Claude DENNÉ
- Suppléant : Gérald LOMBARD

3- Finances

3.1 Budgets 2024

Il est rappelé que conformément aux articles L. 2121-31 et L. 2121-14 du CGCT, le Président en exercice ainsi que l'ex-Président en exercice durant la période du compte administratif peuvent participer aux débats sur le compte administratif mais doivent se retirer au moment du vote. En conséquence, Yannick TRABICHET devra se retirer au moment du vote des CA (Fabien TROMBERT est absent de la séance).

Stéphane PUGIN-BRON tient à rappeler le contexte délicat de l'élaboration de ce budget 2024 : élections d'un nouvel exécutif qui a limité les échanges entre services et vice-présidences, changement de logiciel comptable et passage de la M14 à la M57. C'est pourquoi, il tient à remercier particulièrement Charles-Henri MONTET qui a travaillé depuis plusieurs semaines y compris les week-end sur l'élaboration de ce budget.

3.1.1- Approbation du rapport budgétaire et financier

Charles-Henri MONTET rappelle que l'approbation de ce rapport budgétaire et financier est une obligation réglementaire liée au passage à la M57. Il doit être approuvé avant le vote du budget 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport budgétaire et financier qui lui est présenté.

3.1.2 Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

3.1.2.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps », dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.2.2 Vote du compte administratif 2023

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2023 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 25 574,75 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 25 574,75 €.

3.1.2.3 Vote du budget primitif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

3.1.3 Budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif

3.1.3.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « SPANC », dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.3.2 Vote du compte administratif 2023

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 1 214,05 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 1 214,05 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

3.1.3.3 Vote du budget primitif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2024

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

3.1.4 Budget annexe – MSP de Lullin

3.1.4.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « MSP de Lullin », dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.4.2 Vote du compte administratif 2023

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2023 de la MSP de Lullin qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 42 895,81 € et un excédent d'investissement d'un montant de 101 064,04 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe MSP de Lullin qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 42 895,81 € et un excédent d'investissement d'un montant de 101 064,04 €.

Il est rappelé que ce budget annexe a été supprimé au premier janvier 2024 et que les excédents ont été intégrés au budget général 2024.

3.1.5 Budget annexe – ZAE du Vernay-Bron

3.1.5.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE du Vernay-Bron », dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.5.2 Vote du compte administratif 2023

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement de 1 246 409,11 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 272 192,56 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron qui présente un excédent de fonctionnement de 1 246 409,11 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 1 272 192,56 €.

3.1.5.3 Vote du budget primitif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget annexe ZAE du Vernay-Bron.

3.1.6 Budget annexe – ZAE de Moulin Dessailly

3.1.6.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE de Moulin Dessailly », dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.6.2 Vote du compte administratif 2023

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un excédent de fonctionnement de 275 402,75 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 500 469,44 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE de Moulin Dessailly qui présente un excédent de fonctionnement de 275 402,75 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 500 469,44 €.

3.1.6.3 Vote du budget primitif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget annexe ZAE de Moulin Dessailly.

3.1.7 Budget annexe – ZAE des Lanches

3.1.7.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe « ZAE des Lanches », dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.7.2 Vote du compte administratif 2023

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui présente un équilibre en section de fonctionnement et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 215 278,14 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAE des Lanches qui présente un équilibre en section de fonctionnement et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 215 278,14 €.

3.1.7.3 Vote du budget primitif 2024

Madame la Présidente présente au conseil communautaire le projet de budget primitif 2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget annexe ZAE des Lanches.

3.1.7 Budget principal

3.1.7.1 Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3.1.7.2 Vote du compte administratif 2023

Madame la Présidente présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2023 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 5 605 022,97 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 2 255 658,27 €.

Yannick TRABICHET, Présidente, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement de 5 605 022,97 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 2 255 658,27 €.

3.1.8.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2023

✓ Excédent de fonctionnement :	5 605 022,97 €
✓ Déficit d'investissement :	- 2 255 658,27 €
✓ Solde RAR 2023 :	- 3 008 400,00 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement pour :

- 5 264 058,27 € en section d'investissement
- 340 964,70 € en section de fonctionnement

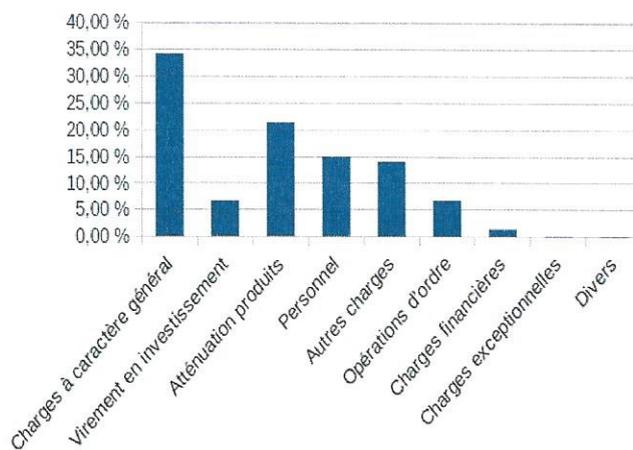
Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement proposée.

3.1.8.4 Présentation du budget primitif 2024 et de la fiscalité

Madame la Présidente présente les grandes lignes du budget primitif 2024 qui s'équilibre à hauteur de 23 331 800 € en fonctionnement et de 17 811 900,00 € en investissement. Elle rappelle la note de présentation envoyée aux conseillers communautaires et qui précise plusieurs éléments de ce budget.

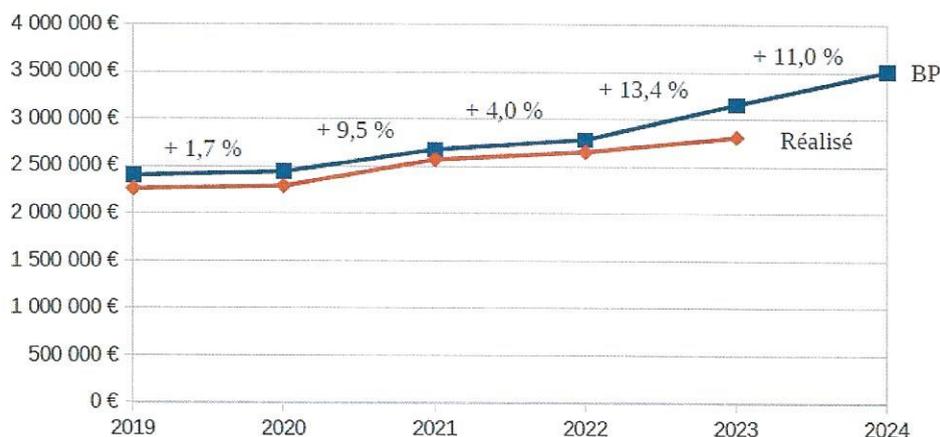
Elle précise que la section de fonctionnement n'est en augmentation que de 0,3% par rapport au budget 2023.

Répartition par nature des dépenses de fonctionnement



Madame la Présidente fait un zoom sur les dépenses de personnel.

Évolution des dépenses de personnel



Elle précise que 88 agents (soit env. 69,5 etp) sont inscrits au budget 2024.

- 2023 : 85 agents pour 67,6 etp
- 2022 : 83 agents pour 61 etp
- 2021 : 82 agents pour 60,7 etp
- 2020 : 77 agents pour 54,7 etp
- 2019 : 78 agents pour 56,8 etp

La répartition par type de contrat est la suivante :

- ✓ 62 salariés annuels (32 titulaires, 27 CDD, 3 CDI)
- ✓ 7 salariés saisonniers hiver
- ✓ 17 salariés saisonniers été
- ✓ 2 agents communaux mis à disposition à l'année (1 réseau biblio. + responsable technique MZ)

Madame la Présidente fait remarquer le faible nombre d'agents fonctionnaires titulaires à la CCHC.

Jean-François BERGER et Sophie COTTET remarquent la forte augmentation des frais de personnel sur 2023 et 2024.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la CCHC était, et reste encore, largement sous-dotée en personnel au vu de ses compétences et de ses infrastructures notamment sur les services administratifs (1,8 etp pour les RH et 1 etp en comptabilité par exemple) et sur le service bâtiment. Il y a donc un effet de rattrapage associé à une volonté politique de développer certains services (urbanisme, sentiers, mobilité, culture, écogardes,...). Il précise toutefois que, sauf création de nouveaux postes par les élus, la croissance de la masse salariale devrait largement ralentir en 2025.

Madame la Présidente fait ensuite un zoom sur les dépenses d'investissement. Elle souligne qu'en 2023 sur les 7 187 217 € de dépenses réalisées (aux comptes 20, 21 et 23) 1 837 154 € sont imputables au services déchets et 2 233 640 € au service voirie.

Elle rappelle que le budget 2024 comprend les gros investissements lancés en 2023 :

- logements saisonniers : 3,4 M€ HT
- camping pour les saisonniers : 660 k€ HT
- déchetterie des Gets : 1,5 M€ HT
- vestiaires de Bellevaux : 680 k€ HT
- route de Très le Mont : 1 M€ HT

ainsi que les nouveaux programmes 2024 décidés en 2023 :

- extension MSP du Brevon : 420 k€ HT
- crèche de La Baume (1ère tranche) 360 k€ HT
- toiture gare d'accueil Avoriaz : 100 k€ HT
- matériel de collecte des déchets : 1,4 M€ HT
- modernisation des PAV Morzine/Les Gets 650 k€ HT
- travaux de voirie : 5 M€ HT

et enfin les études de maîtrise d'œuvre pour les programmes futurs.

A noter que la totalité des investissements réalisés depuis 2014 l'ont été sans augmentation de la fiscalité communautaire.

Madame la Présidente explique qu'il est important de maintenir une capacité d'autofinancement nette autour de 1 000 000 € par an afin de permettre le financement des programmes futurs sans dégrader plus la capacité de désendettement. Elle rappelle l'étude KMPG 2023 qui allait en ce sens. C'est pourquoi, elle propose, après avis favorable de l'ensemble des membres de la commission « Stratégie financière », d'augmenter de 5 % l'ensemble des taux d'imposition pour 2024.

Jean-François BERGER souligne que les bases fiscales augmentent déjà de part la revalorisation annuelle décidée par l'État et qu'il ne convient donc pas d'en rajouter une couche. Il n'est donc pas favorable à une augmentation des taux. Toutefois, il entend qu'il est nécessaire d'avoir une marge de manœuvre mais il pense qu'il ne faut pas l'anticiper et voir en fonction des projets qui arriveront. Concernant par exemple le futur siège, il pense que toutes les solutions n'ont pas été envisagées et qu'un déménagement, même partiel, des équipes à la STEP d'Essert-Romand est à envisager.

Yannick TRABICHET répond qu'il faut aussi anticiper une probable diminution des dotations de l'État dès 2025, le gouvernement ayant souligné que les collectivités devront prendre leur part quand à la réduction des dépenses publiques et elle maintient qu'il est nécessaire d'être attentif à conserver la capacité d'autofinancement de la collectivité. Sur le sujet du nouveau siège, elle précise que seul des crédits d'étude sont inscrits au BP 2024 et qu'elle organisera prochainement un débat sur ce sujet.

Henri-Victor TOURNIER rappelle une nouvelle fois que la commune a besoin des locaux qu'elle loue à la CCHC et ceci dès 2026.

Stéphane PUGIN-BRON souligne l'obsolescence des locaux actuels qui ne répondent à aucune norme et le besoin d'avoir des agents sur un seul site pour créer de la cohésion dans les équipes.

Bernard FOURNET pense qu'une augmentation des taux et notamment de la CFE aurait des conséquences négatives sur les entreprises locales. Yannick TRABICHET répond que, lorsqu'il est nécessaire, la CCHC est présente pour les entreprises comme le dégrèvement de plusieurs centaines de milliers d'euros mis en place durant la crise sanitaire.

Jean-Claude MORAND précise qu'il n'est, à la base, pas favorable à des augmentations d'impôts mais la CCHC doit faire face ces dernières années à des dépenses nouvelles (transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme non compensé par l'État, hausse de l'électricité, indemnités de résidence,...) et, de ce fait, il rejoint la Présidente sur la nécessité de garder une capacité d'investissement et donc d'augmenter légèrement la fiscalité.

Rebecca VERMANT pense qu'il faut aussi penser à réduire les dépenses dont certaines ne sont parfois pas judicieuses.

Yannick TRABICHET souligne qu'elle est tout à fait consciente des efforts qu'il faut faire en matière de maîtrise des dépenses. Pour l'élaboration du budget 2025, elle prévoit un travail par chaque VP et ses services associés pour procéder à des arbitrages et voir si des réductions de périmètre sont à envisager. Elle donne l'exemple des écogardes dont une réflexion est à mener pour savoir s'ils doivent rester un service à l'année ou uniquement saisonnier.

Elle poursuit en insistant sur la nécessité de laisser aux élus issus des élections de 2026 une situation financière saine d'où l'augmentation de la fiscalité proposée. Emmanuel REY trouve cette solution à double tranchant : certains diront que c'était responsable d'augmenter les impôts et d'autres que c'était irresponsable de le faire.

Christophe MUTILLOD regrette qu'il n'y ait pas eut de débat budgétaire cette année. Une autre voie serait de réduire les dépenses de fonctionnement. Il estime qu'augmenter la fiscalité va desservir la CCHC qui n'est déjà pas toujours bien vue par les administrés.

Yannick TRABICHET rappelle que l'absence de débat préalable au budget est due à des élections qui ont limité le temps d'élaboration du budget. Elle trouve d'ailleurs que ce discours est démagogique. Jean-Claude MORAND la rejoint sur ce point. S'il trouve légitime que les nouveaux élus de Morzine s'interrogent, par contre, il ne comprend pas la position d'autres élus car le débat sur l'augmentation des taux a déjà eu lieu en Bureau et en commission « Stratégie financière », et cette augmentation a été à chaque fois largement validée. On ne peut pas revenir à chaque fois sur ce qui est discuté.

Josette VERNET s'interroge sur le blocage du taux de TEOM à 7 % sur Avoriaz à compter de 2024 alors que le taux cible du lissage est de 6,30 % sur l'ensemble des autres secteurs.

Jean-Claude MORAND précise que ce taux a été validé en 2023 afin de compenser les importantes charges spécifiques à la gestion des déchets sur Avoriaz avec par exemple l'acquisition cette année d'un nouvel engin de collecte dont le coût est de près d'1 M€ ou encore le surcoût des charges de transport des déchets vers leurs lieux de traitement.

A l'issue de ce débat qu'elle juge intéressant et instructif, madame la Présidente propose de passer au vote de la fiscalité et du budget.

3.1.8.5 Vote des taux des 4 taxes pour 2024

Madame la Présidente, conformément au débat, propose à l'assemblée une augmentation des taux de 5 %. La majorité requise pour un vote à bulletin secret étant acquise, le scrutin sur les taux aura donc lieu à bulletin secret.

- ✓ 1^{er} tour : le scrutin donne le résultat suivant :
 - votants : 30
 - pour l'augmentation des taux de 5 % : 15 voix
 - contre l'augmentation des taux de 5 % : 15 voix

La voix prédominante de la Présidente ne s'exerçant pas en cas de bulletin secret, Madame la Présidente demande à procéder à un second tour.

- ✓ 2^{ème} tour : le scrutin donne le résultat suivant :
 - votants : 30
 - pour l'augmentation des taux de 5 % : 15 voix
 - contre l'augmentation des taux de 5 % : 15 voix

Madame la Présidente souligne que sa position est soit d'augmenter les taux de 5 %, soit de ne pas augmenter du tout. Elle s'interroge toutefois sur les communes qui ont augmenté leur impôts (via la majoration de la THRS) mais qui refusent une augmentation dans l'EPCI. Jean-François BERGER précise qu'il comprend tout à fait cette position et qu'il la trouve justifiée.

Jean-Claude MORAND annonce qu'il faudra être clair s'il n'y a pas d'augmentation des taux et en assumer les conséquences. Par ailleurs, il redit que s'il comprend la position des nouveaux élus de Morzine qui n'ont pas pris part aux débats préalables à l'élaboration du budget, il ne trouve pas très honnête la position d'autres élus qui avaient donné un accord sur cette hausse des taux en commission « Stratégie financière » puis en Bureau.

En conséquence et conformément à sa position, Madame la Présidente demande donc un nouveau vote en proposant cette fois-ci que les taux restent stables. Bien évidemment, cela entraînera une hausse de l'emprunt prévu sur 2024 pour compenser la diminution des recettes prévues initialement.

- ✓ 3^{ème} tour : le scrutin donne le résultat suivant :
 - votants : 30
 - pour la stabilité des taux : 15 voix
 - contre la stabilité des taux : 15 voix

Afin de rompre ce blocage et de créer un consensus, Madame la Présidente propose un dernier vote avec une augmentation des taux de 2,5 %

- ✓ 4^{ème} tour : le scrutin donne le résultat suivant :
 - votants : 30
 - pour l'augmentation des taux de 2,5 % : 20 voix
 - contre l'augmentation des taux de 2,5 % : 10 voix

Le conseil adopte donc à la majorité les taux 2024 suivants :

▫ taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	6,27 %
▫ taxe foncière sur les propriétés bâties :	5,52 %
▫ taxe foncière sur les propriétés non bâties :	25,27 %
▫ cotisation foncière des entreprises :	26,79 %

NB : contrairement aux taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières qui augmentent de 2,5 %, le taux de la CFE n'augmente finalement que de 0,9 % car le taux maximum est plafonné à 26,79 %.

3.1.8.6 Vote des taux de la TEOM pour 2024

Madame la Présidente, conformément au débat, propose de voter les taux de la TEOM selon le tableau de lissage prévu sauf le secteur d'Avoriaz où elle propose un taux de 7 %.

Le conseil adopte par 24 voix pour et 6 voix contre les taux de TEOM proposés.

3.1.8.7 Vote du produit de taxe GEMAPI pour 2024

Il est rappelé que la taxe GEMAPI est censée compensée pour partie ou en totalité les dépenses de cette compétence, le reste provenant à défaut des recettes fiscales traditionnelles. Depuis son origine cette taxe était fixée à 150 000 € (que les services fiscaux répartissent ensuite entre THRS, FB, FNB et CFE). En 2023, cette taxe a été votée à hauteur de 250 000 €.

Monsieur le vice-président en charge de GEMAPI annonce que compte-tenu des simulations liées au transfert de GEMAPI au SIAC et aux travaux qui sont prévus notamment sur la Dranse de Morzine (Dérèches, Vernay-Bron et La Vignette), il est proposé de monter cette taxe à 500 000 €.

Le conseil, à l'unanimité, fixe à 500 000 € le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2024.

3.1.8.8 Vote du budget primitif 2024

Le conseil, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 pour un montant fonctionnement et investissement confondus de 40 782 700 €.

3.2 Subventions 2024

Madame la Présidente propose aux membres du conseil communautaire de voter, comme chaque année, les subventions aux associations et autres organismes intervenant dans le champ des compétences de la CCHC, excepté pour les crèches et les écoles de musique pour lesquelles une délibération a déjà été prise en janvier et une autre sera prise en juin en fonction des besoins réels. Les dossiers déposés par les associations ont été examinés par la commission « Stratégie financière ». Des pièces complémentaires ont été demandées à Chablais Ski Team qui a fourni les éléments nécessaires pour que sa subvention puisse être votée.

Il est précisé que le collège Henri-Corbet n'ayant pas encore entièrement consommé sa subvention 2023, il ne sollicite pas de subvention pour 2024.

Gérald LOMBARD, trésorier du collège Notre Dame de Bellevaux, quitte la séance.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

• Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps	6 800,00 €
• FC Brevon	10 000,00 €
• Chablais Ski Team (CIE FFS / Pôle Mont-Blanc)	40 000,00 €
• Les Allobroges du Brevon (Trails du Brevon)	500,00 €
• OT Morzine (Trail des Hauts-Forts)	500,00 €
• Comité des Fêtes de Reyvroz (Trail de Reyv')	500,00 €
• Comité Cyclisme Haute-Savoie (Tour du Léman Juniors)	4 000,00 €
• ADMR de la Vallée d'Aulps	30 000,00 €
• ADMR des Dranses	4 000,00 €
• ADMR du Brevon	15 000,00 €
• ADMR du Marcelly	2 720,00 €
• Ametya	9 000,00 €
• Secours en Montagne – section Morzine	
◦ subvention fonctionnement :	4 000,00 €
◦ subvention exceptionnelle « 70 ans » :	800,00 €
• Secours en Montagne – section Brevon	
◦ subvention fonctionnement :	1 800,00 €
◦ subvention exceptionnelle « 70 ans » :	200,00 €

• Secours en Montagne – section St Jean d’Aulps	
◦ subvention fonctionnement :	500,00 €
◦ subvention exceptionnelle « 70 ans » :	1 000,00 €
• Cœur d’Agate	900,00 €
• Association des jeunes sapeurs-pompiers Bellevaux-Lullin	500,00 €
• EPSM 74	5 000,00 €
• Association du Musée de la Musique Mécanique	
• subvention fonctionnement :	34 000,00 €
• subvention manifestations :	45 000,00 €
• Commune de Morzine (bibliothèque)	7 000,00 €
• Lire à Bellevaux	700,00 €
• Commune des Gets (bibliothèque)	1 000,00 €
• Association des conciliateurs de justice de la CA de Chambéry	500,00 €
• Collège Notre Dame de Bellevaux	4 004,00 €
• CPIE Chablais-Léman	1 400,00 €
• MJC du Brevon	7 500,00 €
• Terroir et Savoir-Faire du Haut-Chablais	1 500,00 €

3.3 Voirie - demande de subvention DSIL pour la sécurisation de la traversée d’Essert-Romand

A l’automne 2023, la commune d’Essert-Romand a déposé un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la sécurisation de la traversée d’Essert-Romand. Cette demande a été rejeté par la Sous-Préfecture au motif que les dépenses correspondent à une compétence communautaire.

Il est donc proposé que la CCHC, qui réalisera et financera ces travaux dans le cadre des droits ouverts voirie dépose un dossier DSIL selon le plan de financement suivant :

• Dépenses	195 800 € HT
MOE : 9 600 €HT et travaux : 186 200 €HT	
• État – DSIL (30%)	58 740 €
• Autofinancement CCHC (70%)	137 060 €

Madame la Présidente rappelle que l’autofinancement communautaire est pris sur les droits ouverts voirie de la commune.

Le conseil, à l’unanimité, sollicite auprès de l’État une subvention de 58 740 € au titre du DSIL pour cette opération.

3.4 Voirie – versement d’un fonds de concours pour la commune de La Côte d’Arbroz

La commune de La Côte d’Arbroz souhaite verser un fonds de concours pour les travaux de fonctionnement effectués en 2023 selon le plan de financement suivant :

• Travaux de fonctionnement 2023	25 732,36 €	TTC
• FCTVA CCHC	2 600,02 €	
• Fonds de concours communal de fonctionnement	11 500,00 €	
• Autofinancement CCHC	11 632,34 €	

Le conseil, à l’unanimité, valide le versement d’un fonds de concours par la commune de La Côte d’Arbroz pour un montant de 11 500 €.

3.5 Santé – demande de subvention pour l’extension de la MSP du Brevon

L’extension de la MSP du Brevon à Lullin est éligible à diverses aides auprès de l’État (dossier DETR déposé à l’automne 2023), de la Région et du Département.

Le projet global est estimé à 420 000 € HT (travaux et maîtrise d’œuvre et désamiantage) dont 390 539 € HT sont éligibles à des aides de la Région et du Département . La consultation des entreprises est prévue à partir de mi-mai pour des travaux s’étalant de mi-juillet à fin novembre 2024.

Il est proposé de valider le plan de financement suivant et d’autoriser Madame la Présidente à demander les aides afférentes :

• État (DETR) – 20 %	84 000 €	
• Région AURA (ligne directe)	78 108 €	sur la base de 20 % de 390 539 € HT
• Département (ligne directe)	78 108 €	sur la base de 20 % de 390 539 € HT
• Autofinancement CCHC	179 784 €	

Le conseil, à l'unanimité, sollicite auprès de l'État, de la Région et du Département des subventions pour l'extension de la MSP du Brevon selon le plan de financement présenté.

3.6 Culture – demande de subvention pour l'inventaire du patrimoine

Le Bureau a priorisé le dossier d'inventaire du patrimoine pour le dossier LEADER de la CCHC. Il s'agit de financer le poste de l'agent en charge de cet inventaire sur une période de 36 mois avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé d'autoriser Madame la Présidente à demander l'aide de l'UE au titre de Leader pour un montant de 64 000 € (soit un taux de financement de 60 % sur le poste).

Le conseil, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à demander l'aide de l'UE au titre de Leader pour un montant de 64 000 €.

3.7 Culture – demande de subvention pour un projet de résidence d'artiste

Madame la vice-présidente en charge de la culture annonce qu'un projet de résidence pluridisciplinaires d'artistes professionnels du territoire, reconnus par la profession, se déroulera pendant 15j à l'abbaye (du 19 au 31 août), dans les salles d'atelier et les extérieurs. La finalité est la création d'une œuvre de 30 min environ autour de 3 danseurs (chorégraphie d'Alice Roudaire) qui porteront des masques et parures (réalisés par Lara Blanchard) sur une musique jouée en direct (de Franck Cottet-Dumoulin s'il est disponible).

Ce projet est éligible à un appel à projet de la Région mais est à déposer avant le 30 avril.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la Présidente à demander une subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses	25 000 €
Région – 60 %	15 000 €
DRAC – 20 %	5 000 €
CCHC – 20 %	5 000 €

Le conseil, à l'unanimité, valide le plan de financement présenté et autorise Madame la Présidente à demander l'aide de la Région.

4- Personnel

4.1 France Services - création d'un emploi non permanent de conseiller numérique

Le précédent conseiller numérique a cessé son activité pour devenir la responsable de France Services. Il est proposé de recruter un nouveau conseiller numérique en CDD de 2 ans du 1^{er} mars 2024 au 30 avril 2026. Ce poste est partiellement financé par l'État (17 500 € la première année soit env. 60 %, 12 500 € la 2^{ème} année soit env. 40 % et 12 500 € la troisième année).

Le conseil, à l'unanimité, autorise la création de ce poste de conseiller numérique en CDD de 2 ans.

4.2 Déchets - création d'un emploi permanent d'agent technique

La création de ce poste est destinée à titulariser Fabio TABOADA, agent technique à la CCHC depuis novembre 2022 et qui donne satisfaction.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la création de ce poste d'emploi permanent d'agent technique.

5- Marchés publics

5.1 MAPA attribués par la Présidente au vu de sa délégation

- Maîtrise d'œuvre du camping des saisonniers :
 - Attributaire : Frédéric BIRRAUD
 - Marché initial : 48 000 € HT
 - Avenant n°1 : +13 200 € HT - Établissement du forfait définitif des honoraires

5.2 Travaux d'entretien de voirie : attribution d'un nouveau marché pour la période 2024-2028

Charles-Henri MONTET rappelle la constitution d'un groupement de commande entre la CCHC, la commune de Morzine et la commune d'Essert-Romand. Il précise qu'une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert et fait part de la décision de la CAO du groupement réunie le 11 mars 2024, d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant estimatif annuel de 1 000 000 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer le marché.

5.3 Fourniture d'émulsion de bitume – attribution du marché

Deux sociétés ont répondu à la consultation. La CAO du 11 avril a demandé de relancer la consultation sur la base d'un CCTP modifié.

5.4 Reconstruction des vestiaires du terrain de foot de Bellevaux - avenant n° 2 au lot n° 8

- Lot n°8 - carrelage
 - Attributaire Diez
 - Marché initial 157 000 € HT
 - Avenant n°1 400 € HT création d'un socle

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

5.5 Modernisation de la déchèterie des Gets - avenant n° 2 au lot n° 1

- Lot n°2 – travaux généraux
 - Attributaire Barlet TP
 - Marché initial 708 499,64 € HT
 - Avenant n°1 – janvier 2024 36 067,41 € HT intégration nouveaux tarifs au BPU
 - Avenant n°2 3 290,00 € HT modification des 2 portails

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

5.6 Restructuration des sanitaires du camping de La Baume - avenant n° 1 au lot n° 3

- Lot n°3 – charpente
 - Attributaire Pollien
 - Marché initial 87 544,56 € HT
 - Avenant n°1 570,00 € HT tablettes fenêtres

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

Prochaines réunions : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mardi 14 mai 2024 à la salle de la Colombière aux Gets et le mardi 11 juin 2024 à la salle communale de Très le Mont à Lullin.

Au Biot, le 22 avril 2024

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD